



Procuration a un notaire par un tuteur

Par **Mich131**, le **06/08/2013** à **12:32**

Bonjour,

Je suis tuteur de ma mère, actuellement hébergée en Ephad.
L appartement qu elle occupait à été mis en vente après autorisation du juges des tutelles.
Promesse de vente à été signée, le juge à autorise la vente et cette dernière peut se faire maintenant.

Je suis actuellement a 600 km du lieu de la vente, puis je donner procuration au notaire charge de cette dernière ou à un autre notaire pour effectuer en mes lieux et place cette transaction ?

Merci de votre réponse